

**OBSERVATION N° 10 :**

De Monsieur Jean FRANCO tel 06.09.40.4037 email [lejean.francis@sfr.fr](mailto:lejean.francis@sfr.fr), demeurant 54 avenue du Parc d'Hiver à MIMIZAN - Plage, qui déclare : « en face de notre terrain la partie sablonneuse descend dans le courant de manière abrupte. Les pêcheurs apprécient énormément le coin, y viennent et font systématiquement descendre le sable. Notre conseil serait d'aménager un petit ponton destiné à la pêche qui éviterait cette érosion humaine de la berge ».

**OBSERVATION N° 11 :**

De Monsieur DUBRASQUET Claude ; Président du Conseil Syndical de la Résidence « Les Goélands 9 avenue de l'océan Coté Sud, email [Cdubrask@msn.com](mailto:Cdubrask@msn.com) tel 06.16.75.29.61 qui déclare : » Voilà 27 ans que nous résidons à la résidence depuis juillet 1993. Une dune affleurait le niveau de la route puis atteignait une hauteur d'environ 50 cm ; elle fut arrasée (sic) dans les années 96-2000, les plantes et les branchages réinstallés et depuis aucun entretien.

Elle atteint maintenant une hauteur qui nuit à l'environnement, 3 m. et plus par endroit.

Pour l'hiver dernier, le montant des frais pour le désensablement, les routes impraticables, les bulldozers ouvrant le passage et formant des « congères » qui elles ne fondent pas, nous pensons, sont considérables !!

Sur les balcons le sable accumulé représentait un seau d'enfant, cette année 5 seaux de 10 l !!!?? au 1<sup>er</sup> étage et au 2<sup>o</sup>.

Seuls les accès à la plage font l'objet d'un nettoyage annuel et le sable réparti de part et d'autre de la voie sur la dune plutôt que transféré au pied de la dune.

Ce ne sont pas les tempêtes ou le vent qui rendent un état des lieux aussi lamentable même s'ils y contribuent normalement, au plus fort, l'escalier fut emporté.

A ce jour, c'est le manque d'entretien et le n'importe quoi dans les actions menées qui sont les conséquences des désagréments de cet hiver et des prochains, si rien n'est entrepris.

Après échange avec des propriétaires, c'est sur la dune côté Nord, il est possible de limiter l'effet du vent, en plaçant des treillis ou bidim plastique et des branchages.

Merci pour l'intérêt que vous porterez à notre requête au nom des 22 copropriétaires de la résidence que je représente.

**2°) OBSERVATIONS ECRITES DU PUBLIC :**

Voir supra.